

Les deux premiers députés du comté de Hertford (Bellechasse-Montmagny):

PIERRE MARCOUX ET LOUIS DUNIÈRE ¹

L'Acte constitutionnel de 1791 divisait la province du Canada, pour fins électorales, en vingt-trois comtés élisant chacun deux députés, et quatre bourgs qui n'en élisent qu'un. Ces bourgs étaient: William Henry (Sorel), Orléans (l'île), Bedford et Gaspé ².

La grande obligeance de M. A. Bernatchez, protonotaire à Montmagny, nous a donné, sur les premiers députés de Hertford, plus de renseignements que nous n'en possédons sur la plupart des députés qui n'ont joué en chambre qu'un rôle effacé. Aussi par reconnaissance publions-nous d'avance les biographies des députés de son comté, en attendant que nos moyens nous permettent de risquer une publication où tout le gain est pour les imprimeurs, comme le constatait François Coppée, il y a plus d'un demi-siècle.

Les biographies des deux premiers députés de Hertford gagnent à être rapprochées l'une de l'autre. Élus à l'unanimité le même jour, renonçant à la vie publique en même temps, ils ont été amis, associés en affaires, et le fils de l'un épousa la fille de l'autre.

MARCOUX, PIERRE (1731-1798), DÉPUTÉ
DE HERTFORD ³

Dans nos biographies publiées dans *La Presse* de 1927, nous avons commis l'erreur d'attribuer à Pierre Marcoux,

1. Extrait d'un volume en préparation, *Les députés au premier parlement du Bas-Canada (1792-96)*, écrit en collaboration avec feu Francis-J. Audet, d'Ottawa, archiviste émérite.

2. Voir *Les élections de 1792*, par Édouard FABRE-SURVEYER, dans la *Revue trimestrielle canadienne*, 1927,

3. Créé en 1792, devint le comté de Bellechasse en 1829. Nom d'un comté d'Angleterre. Pour la description du comté, voir notre biographie de Dunière.

fils, le titre de député de Hertford, élu en 1792 avec Dunière. L'acte de décès du député, que nous devons à l'obligeance de M. A. Bernatchez, joint à d'autres preuves non moins concluantes, m'a convaincu de notre erreur (j'emploie le singulier, M. Audet étant mort avant la découverte).

Notre député naquit à Québec le 9 juillet 1731, du mariage de Germain Marcoux, maçon, et de Geneviève Marchand, veuve de Claude Charpentier. Il avait signé son contrat de mariage devant Jacques Ringuet, notaire, à Québec, le 2 septembre 1730. Il était l'aîné de la famille. Il épousa à Québec, le 8 septembre 1754, Marie-Geneviève Lepage, fille de René-Louis Lepage et de Marie-Thérèse Bisson. La veille, ils avaient passé contrat devant Jean-Claude Panet, notaire. Ils eurent, d'après Mgr Tanguay, trois enfants: Geneviève, morte en bas âge, Pierre, que nous avions pris pour le député, et qui est désigné dans son acte de décès, arrivé le 20 novembre 1809, comme grand voyer du district de Québec, major de milice et assistant de l'adjudant général des milices ², et Marie-Geneviève, qui épousa, en 1779, Louis-Marie Marchand. Un quatrième enfant, Jean-Baptiste, non mentionné par Mgr Tanguay, figure au testament de son père. Dans l'inventaire des biens paternels, dressé par Boisseau, notaire, le 19 mars 1798, il est désigné comme demeurant dans le Haut-Canada et débiteur d'un billet qu'il aurait signé à un endroit difficile à déchiffrer, mais qui ressemble à Traquadier, le 6 septembre 1786. Il était aux noces de son frère Pierre, à Berthier, le 7 juin 1783.

Le 18 octobre 1771, Marcoux, comme procureur des héritiers de Lafontaine, propriétaires pour moitié (l'autre moitié appartenant aux héritiers de Louis Joliet), signait un bail à ferme concédé par les seigneurs des Mingan et de l'île d'Anticosti à l'honorable Thomas Dunn et à William Grant,

2. Il est question de lui dans notre biographie de Dunière. Dans *La Presse*, en 1927, nous résumons son testament et donnons d'autres détails sur lui. *Les Cahiers des Dix*, VIII, pp. 221-2, contiennent une biographie de lui, où, sur la foi peut-être de notre renseignement, il est donné comme ayant été député de Hertford. Lorsque le Royal Canadian Volunteers fut transféré à Montréal (voir notre biographie de Dambourgès), Marcoux, fils, fit partie du *Club des douze apôtres*, comme en fait foi une lettre du juge Foucher au secrétaire du lieutenant-gouverneur Milnes, en date du 9 janvier 1800 (B.R.H., IV, 90).

pour quinze ans à compter du 1er août 1772. Le 10 avril 1775, devant J.-A. Panet, notaire, comme procureur d'Antoine Grisé, il vendait à William Grant, tous les droits successifs que celui-ci avait achetés le 4 décembre 1769, d'Antoine de Lafontaine³.

M. Audet disait, dans notre biographie du député de Hertford:

« C'était un marchand de Québec qui fit d'abord la traite sur la côte du Labrador en société avec MM. Perrault, l'aîné, John Antrobus et Louis Dunière. »

Cela s'appliquerait plutôt à notre député, huit ans plus jeune que Dunière, qu'à son fils, de vingt-six ans plus jeune que son père. C'est sûrement le futur député qui passa l'hiver de 1785-86 à la Baie des Esquimaux, à l'extrémité de la côte du Labrador, et auquel on peut appliquer le passage suivant des mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau:

« Est arrivé à Québec, M. Marcoux, l'aîné, avec trois Esquimaux qu'il a amenés ici en venant de faire la découverte d'un nouveau poste dans la baie d'Hudson pour M. Perrault.

« Ces Esquimaux étaient autrefois anthropophages mais ils sont à présent bien civilisés. Parmi les trois dont je viens de parler, il y avait une femme. Leur habillement est fait de peaux de loup-marin. La femme porte des culottes comme l'homme et a par-dessus une grande robe ouverte faite aussi de loup-marin et qui se jette en arrière.

« Quelques jours après leur arrivée à Québec, ils se sont promenés dans leur canot dans la rade, à la vue du lieutenant-gouverneur et d'un grand concours de peuple que la curiosité avait attiré. Ils lancèrent des flèches et des dards à leur façon, étant la seule arme dont ils se servent et ce avec beaucoup d'adresse. Leurs canots sont d'une construction très singulière et digne d'être admirés. Ils sont faits comme un sac, se plissent, et un seul homme s'assied au milieu avec sa femme, se servant d'un aviron à deux palettes et fait agir par ce moyen son canot comme il lui plaît ».

Quant au passage suivant de notre biographie:

« Le 29 mars 1798, M. Marcoux, alors capitaine au premier bataillon du Royal Canadien Volontaire, était parrain, à Montréal,

3. Inventaire des Concessions, etc., III, 195, 196, 112. Thomas Dunn, juge de la Cour des plaidoyers communs. William Grant fut député de la Haute-Ville de Québec au premier parlement. Voir sa biographie.

d'un petit esquimau né à la côte du Labrador, douze ans auparavant », il s'applique évidemment au fils, puisque le père était mort l'année précédente ⁴. Le fils dut accompagner son père au Labrador.

Par contre, nous croyons bien que c'est Marcoux, père, et non son fils (alors âgé de 18 ans) qui reçut une commission de capitaine le 4 avril 1775 et se distingua au siège de Québec le 31 décembre 1775 ⁵, aux côtés du fameux capitaine Dambourgès, son chef et son ami ⁶. Ce n'est pas à un bambin de dix-huit ans qu'on aurait dirigé de Montréal, Joseph Papineau et Joseph Lamothe (trisaïeul de messieurs Antoine et Guillaume Geoffrion, avocats de Montréal), dans la compagnie desquels ils servirent ⁷. C'est également Marcoux, père, qui, devenu lieutenant-colonel (le fils n'eut jamais ce grade), servit en 1789 sous les ordres de Dambourgès. L'acte de décès de sa première femme, décédée le 5 décembre 1790, à Berthier, le décrit comme « écuier, commissaire et lieutenant-colonel des Milices du Sud depuis Berthier jusqu'à Matane ».

Le 19 août 1791, Pierre Marcoux signa l'adresse présentée au prince Édouard à l'occasion de sa promotion et de son départ pour Québec.

En 1792, Louis Dunière, déjà nommé, et Pierre Marcoux, furent élus sans opposition députés de Hertford.

Au Parlement, Marcoux fut absolument nul. Sauf un vote en faveur de Jean-Antoine Panet quand celui-ci fut proposé à la présidence de la Chambre, il ne fit absolument rien. Aux élections de 1796, Dunière fils remplaça son père, qui avait proposé Panet, et Félix Têtu remplaça Marcoux.

Le 3 juillet 1797, Marcoux, auquel on donne le titre de juge de paix (ou à paix), épousait Geneviève Alliez, de St-Thomas, veuve de feu Gabriel Amiot de Vincelette, seigneur

4. Lors de son séjour à Montréal, Marcoux faisait partie du *Club des douze apôtres*. (Voir *Les députés de Montréal*, par F.-J. AUDET, p. 163, biographie de Foucher).

5. GARNEAU, 5e éd. II, 364.

6. Voir notre biographie de DAMBOURGÈS.

7. Voir *Bulletin des Recherches historiques*, V, 253, (extrait des notes de L.-J.-A. PAPINEAU).

du Cap St-Ignace, après contrat de mariage passé devant Boisseau, notaire, beau-frère de la future ⁸, à Saint-Thomas, le 30 juin.

La seconde madame Marcoux mérite elle aussi un brin de biographie.

Née à Saint-Thomas (Pointe à la Caille) le 29 août 1739, elle était la quatrième des sept enfants issus du mariage d'André Alliez et de Marie Côté, née en mars 1711. André Alliez, au sujet duquel M. Pierre-Georges Roy a publié une intéressante biographie ⁹, était fils d'Esprit Alliez, Marseillais, et de Françoise Feuille ou Fenelle. Il dut venir à Québec vers 1729, et s'y maria le 14 juin 1733, après contrat passé le même jour devant Barolet, notaire. Marie Côté était fille du capitaine Jean Côté, né en 1644, et de sa seconde femme, Geneviève Verdon dit Lefaiivre, née à Québec le 10 mars 1711; elle était la plus jeune des dix-huit enfants de Jean Côté, dont sept de sa première femme, Anne Couverture, et onze de la seconde. Elle mourut en 1782.

A seize ans, le 25 août 1755, elle épousait Jean-Baptiste Couillard, né à Saint-Thomas le 27 juillet, fils de Louis Couillard et de Marthe Côté, qui avaient été les parrain et marraine de sa femme. Ce mariage avait été précédé d'un contrat passé le 23 août devant le notaire Lévesque.

Ils eurent quatre enfants, dont les trois aînés, deux Marie-Geneviève et un anonyme, moururent dans les deux jours de leur naissance. Seul le plus jeune, Jean-Baptiste, survécut. Il naquit à la Pointe-aux-Trembles le 20 juillet 1759 et épousa, à Québec, le 14 juillet 1784, Marie-Angélique Chaussegros de Léry.

Jean-Baptiste Couillard, père, fut tué par les Anglais en revenant du siège de Québec, avec trois autres habitants de Saint-Thomas, l'abbé Joseph Couillard, René d'Amour de Courteron, et Paul Côté, un parent par alliance. Ils furent tués le 14 septembre 1759 et inhumés le 22. Le registre de Saint-Thomas pour cette année ayant été, apparemment, détruit par les Anglais, celui qui reste commence avec ces quatre sépultures.

8. Voir notre biographie de BOISSEAU.

9. B.R.H. XXIV, 372.

Le 3 octobre 1786, à Saint-Thomas, la veuve Couillard épousait Gabriel Amyot de Vincelette Haut Duminil, seigneur du Cap St-Ignace, et l'un de ceux qui avaient signé l'acte du premier mariage de sa femme. Il était veuf de Marie-Anne Lacoudraie. En 1792, alors qu'il fit son testament devant Boisseau, notaire, le 17 octobre, il habitait chez son beau-fils, et c'est là qu'il mourut le 1er juillet 1795, à l'âge de 84 ans.

Deux ans après, comme nous l'avons vu, sa veuve épousait Pierre Marcoux, le 3 juillet 1797.

Cette union fut de bien courte durée. Au bout de cinq jours, Marcoux faisait venir à Berthier le notaire Riverin, de Saint-Valier, qui le trouva « malade au lit » ; il lui dicta son testament, dans lequel il partage ses biens en trois parties égales, dont l'une à madame Pierre Marcoux, sa bru ; l'autre à madame Marchand, sa fille, et la troisième à Jean-Baptiste Marcoux, son fils. Il nomme exécuteur testamentaire son gendre Louis Dunière, fils, alors député du comté. Il mourut le lendemain et fut inhumé le 11, « dans l'église paroissiale de Berthier, Bellechasse, sous son banc en la première rangé (sic) du milieu ». L'acte lui donne pour titres : « juge à paix, ancien représentant de la Chambre, commissaire et écuyer ».

Le 24 mars 1798, devant Boisseau, notaire, la veuve, domiciliée au Cap St-Ignace, faisait une transaction avec les légataires et l'exécuteur de son mari, au sujet des biens qu'il lui avait donnés par contrat de mariage. Le 13 septembre suivant, « malade sans cependant garder le lit », elle faisait son testament devant Boisseau, notaire, laissant une rente et pension viagère à sa sœur Claire Alliez¹⁰, et ses biens à son fils Jean-Baptiste Couillard, aussi nommé exécuteur testamentaire, comme grevé, et au fils de ce dernier, Antoine Gaspard Couillard, comme appelé.

Ce dernier, né en 1789, était fils de Jean-Baptiste Couillard, fils, et de Marie-Angélique Chaussegros de Léry¹¹. Il fut compagnon de Philippe Aubert de Gaspé au Séminaire

10. Dans sa biographie d'André ALLIEZ. (31 B.R.H., 374), M. Roy croit que sa fille Claire-Elizabeth décéda en bas âge. Elle mourut à St Thomas le 2 juin 1817, par conséquent âgée de 67 ans.

11. Voyez sur ce mariage, l'*Histoire des Seigneurs de la rivière du Sud*, par l'abbé A. COUILLARD-DESPRÉS, pp. 352-3.

de Québec, étudia la médecine à l'Université de Philadelphie, et s'établit à Québec, côte Sainte-Famille, où il exerça pendant 26 ans. Il perdit son père le 21 décembre 1808, et son oncle, le notaire Boisseau, administra la seigneurie. En 1815, il épousa Flore Wilson. En 1842, il fut nommé registrateur à Montmagny et habita la maison du docteur Blouin. Il décéda à Saint-Thomas le 15 juin 1847 ¹².

M. Bernatchez, à qui nous devons tous ces détails, n'a pu trouver l'acte de décès de madame Marcoux, ni au Cap St-Ignace, ni à l'Islet, ni à St-Thomas, ni à Berthier. Nos recherches à Québec ont également été infructueuses.

* * *

DUNIÈRE, LOUIS, (1723-1806), DÉPUTÉ
DE HERTFORD ¹

Il était le quatrième fils de Louis Dunière (baptisé Gunière) ², bourgeois, natif de Saint-Saturnin, diocèse de Tours, inhumé le 28 juillet 1754 dans l'église de Québec, à l'âge de 76 ans. Il y avait épousé, le 1er octobre 1714, après contrat passé devant Dubreuil, notaire, le 25 septembre 1714, Marguerite Durand, fille de Nicolas Durand, natif de Cheromet, évêché d'Angoulême, et de Marie Renouart, et veuve en premières noces de Bernard Rochereau. Elle décéda le 2 septembre 1733, âgée de 56 ans. L'année suivante, lors du recensement, les Dunière habitaient à Québec, rue Saint-Pierre, non loin de la rue Sous-le-fort ³. Louis naquit à Québec, le 7 mai 1723. Il épousa, en cette ville, le 1er juillet 1748, Elizabeth, née en 1730, fille de Pierre Trefflé dit Rottot et de Marie-Elizabeth Gauthier.

12. Voir sa biographie, *op. cit.* pp. 358, 364 et *Le conseil législatif de Québec*, par Gustave TURCOTTE, p. 116.

1. En 1792, ce comté comprenait toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental du comté de Devon et une ligne parallèle à celui courant de la seigneurie de Lauzon ou de la Pointe Lévy, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St-Laurent les plus voisines dudit comté et lui faisant face en tout ou en partie. En 1830, ce comté devint le comté de Bellechasse.

2. Le vrai nom est Guionnière, devenu Dunière par corruption d'après une rectification annexée au registre de Québec, le 16 septembre 1741.

3. Rapport de l'archiviste, 1940. p. 130.

Ils eurent dix-sept enfants, dont huit, au moins, parvinrent à maturité. Nous ne mentionnerons que ceux qui se sont distingués, renvoyant au tableau de Mgr Tanguay (III, 540) pour les autres.

L'aînée, Elizabeth, baptisée le 9 mai 1749, épousa, le 16 décembre 1768, à la cathédrale anglicane, Henry Boone, marchand et veuf. Une de leurs filles, Sophie, épousa à Berthier-en-bas, le 25 août 1800, André Dubord. Elle était alors orpheline. Sa mère était veuve le 11 mai 1781 lors du mariage de Pierre-Louis Panet, qui fut député. Son frère Henry et une Henriette Boone étaient présents au mariage ⁴.

Le troisième enfant, Louise-Judith, épousa à Montréal, le 26 octobre 1772, Jean-Baptiste Lemoine Despins. Un de leurs fils, Benjamin, fut le père de Sir James M. Lemoine, l'historien ⁵.

Puis vint Marguerite-Geneviève, baptisée le 24 mars 1752, et mariée le 6 avril 1789 à Bonaventure Panet, qui fut le collègue de son beau-père au Parlement ⁶.

Le sixième enfant, Louis-François, qui succéda à son père au Parlement, fut baptisé le 11 juillet 1754. Il sera question de lui plus loin.

Les trois suivants — des mâles — moururent en bas âge. Marie-Anne-Françoise, la suivante, baptisée le 20 septembre 1758, épousa à Berthier-en-bas, le 7 juin 1783, Pierre Marcoux, fils de Pierre Marcoux, colonel, futur collègue de Dunière au Parlement. Le gendre mourut à Berthier-en-bas le 20 novembre 1809. Le 17 mai 1816, sa veuve obtenait une concession de 685 acres dans le canton de Godmanchester.

Suivent, deux filles, Marguerite-Louise, dont nous savons seulement qu'elle fut baptisée à Berthier le 4 juin 1762; l'autre, Marguerite-Charlotte, née à Berthier-en-bas le 8 janvier 1765, qui épousa, à Québec, devant le révérend Alexander Sparks de l'église presbytérienne, le 4 août 1801,

4. Voir sa biographie dans *Les Députés de Montréal*, par F.-J. AUDET, p. 47. L'auteur l'appelle Bonne (p. 50).

5. Voir la généalogie des Lemoine par Mrs. WHITE. L'auteur qualifie Dunière de *seigneur de la Guéronnière*, sans doute corruption de Guionnière.

6. Voir notre biographie de Bonaventure PANET, dans *La Presse* de 1927.

Kenelm Chandler, garde-magasin de l'artillerie de Québec, qui mourut en cette ville le 8 décembre 1803. Elle lui survécut plus de quarante ans, mourant à Château-Richer le 11 juin 1844, âgée de 80 ans ⁷.

Fait assez curieux, notre député avait un frère né en 1721, qui se nommait lui aussi Louis et qui, pour se distinguer de notre personnage, faisait suivre son prénom du nom de sa mère, Durand. Ils se marièrent tous deux le même jour à Québec, l'aîné épousant Marie-Joseph Lelièvre, dit Duval, après que les deux frères eurent passé contrat, également le même jour, 20 juin 1748, devant Jean-Claude Panet, notaire à Québec.

M. Dunière était marchand à Québec et propriétaire d'un quai à l'extrémité de la rue Sault-au-Matelot ⁸.

Le 17 octobre 1754, il achetait de Jean Bard, devant Lévesque, notaire, une terre voisine de celle dont il était déjà propriétaire, à Saint-Thomas, et le 18 octobre 1757, il agrandissait son domaine par un nouvel achat de Jean Bard.

Le 2 juillet 1767, Louis Dunière, dans le presbytère de Saint-Thomas, protestait, avec messieurs Parent et Hubert, prêtres, Joseph Gendron, marguillier en charge, et un nommé Jacques Thibault, contre l'opposition soulevée par M. Blondeau, curé de St-Valier, à la construction de l'église de St-Thomas ⁹.

Le 4 août 1775, il fut fait capitaine de la première compagnie de la milice canadienne organisée pour la défense de la ville de Québec, sous les ordres du colonel Noël Voyer. Sa compagnie comprenait les miliciens des rues Saint-Louis, Sainte-Ursule (ou des Carrières) et des Grisons, quartier de la citadelle, et du faubourg Saint-Louis. Elle comptait aussi quatre volontaires: MM. de Léry, Panet père, Panet fils et Vaucour Pinguet ¹⁰.

Le 13 septembre 1786, MM. Perrault, l'aîné, Pierre Marcoux, John Antrobus et Louis Dunière, tous marchands de

7. L'abbé J.-E. BELLEMARE, dans son *Histoire de Nicolet* (1924), lui donne à tort pour mari Kennelm Conor Chandler, né en 1773, fils naturel du précédent et de la veuve Elizabeth Conor, que son père reconnut et dont il fit son héritier.

8. Sir James M. LE MOINE, *Maple Leaves*, VIIe série, 1906, p. 177.

9. Abbé F.-C.-J. CASALTY, *Notes historiques sur St-Thomas de Montmagny*, p. 134.

10. *B. R. H.*, XXIV, 227-231.

Québec, obtenaient du lieutenant-gouverneur Henry Hope, le droit d'établir une pêcherie sédentaire sur la côte orientale du Labrador. Ils devaient faire la pêche à la morue et au saumon, ainsi que la chasse au loup marin. Ils ne devaient pas toutefois empiéter sur les terres concédées à la société dite *Unitas fratrum*¹¹ sans sa permission, non plus qu'usurper les droits et privilèges de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ces parages.

On trouve le nom de Louis Dunière et celui de son fils parmi les signataires d'une adresse de bons souhaits à l'honorable Thomas Dunn, publiée dans la *Gazette de Québec* du 4 avril 1785. Ils signent aussi une adresse à l'honorable Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur de la province de Québec et administrateur du gouvernement, un peu avant son départ pour l'Angleterre. Cette adresse fut publiée dans la *Gazette de Québec* du 16 juin 1785. Le même journal, numéro du 11 décembre 1788, contient une pétition au Roi signés par ses sujets canadiens en rapport avec la forme de l'administration de la Province. Les deux Dunière signent encore cette pétition.

Le 9 novembre 1789, Louis Dunière signait, avec huit autres marchands, tous Anglais, sauf Robert Lester, Irlandais, une lettre à l'honorable James Monk, le remerciant d'avoir attiré l'attention du Conseil Législatif sur les défauts de la législation du Bas-Canada et la maladministration de la Justice dans les tribunaux de la Province.

M. Dunière s'intéressait aussi à l'agriculture, « cette base de la richesse des nations », et il fut l'un des membres de la société d'Agriculture de Québec fondée au mois d'avril 1789.

Cette même année, qui vit en France le commencement de la Révolution, fut remarquable au Canada à cause d'une grande disette de blé et de farine. Après une diligente enquête faite par un comité du Conseil exécutif, il fut décidé de prohiber l'exportation de ces denrées, et l'on permit même, vu la gravité de la situation, l'importation des États-Unis malgré les lois anglaises qui la défendaient. Louis Dunière, l'un des marchands appelés à témoigner devant

11. Ou Frères moraves, secte fondée en 1457 par d'anciens Hussites. Ils avaient établi une mission chez les Esquimaux du Labrador en 1771.

le comité, déclare être minotier et avoir envoyé des hommes dans une goélette pour acheter du froment. Ils ont visité tous les endroits de la rive sud du fleuve jusqu'à l'Île aux Coudres, mais n'ont pu en obtenir un seul minot.

M. l'abbé Dion croit que, lors du recensement ordonné par Murray, après la conquête, Louis Dunière, dont le nom y apparaît, résidait au manoir à titre de régisseur du domaine, pour messire de Rigauville¹². Dans deux actes du 16 mars 1769, passés devant le notaire Lévesque, Dunière prend le titre de « propriétaire du domaine de Berthier, seigneur de Bellechasse ». Quoi qu'il en soit, il acquit des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, en février 1801, par bail emphytéotique de trente ans, « tous les titres, droits de pêche et de chasse, droits pécuniaires, lucratifs et honorifiques, et tous autres annexés » à la seigneurie de Bellechasse ou Berthier, moyennant une rente annuelle de 1500 livres et 450 minots de blé, et de payer à Madame d'Albergati, sa vie durant, 120 livres. M. Dunière y avait trois moulins à farine. Cette seigneurie, ainsi louée à M. Dunière, avait été léguée aux Dames de l'Hôpital-Général par testament de Messire Charles des Bergères de Rigauville, vicaire général du diocèse de Québec et supérieur de l'Hôpital, en date du 24 juin 1780. M. de Rigauville étant décédé peu après, Jacques Perrault, au nom et comme fondé de procuration des nouvelles propriétaires, porta la foi et hommage au Château Saint-Louis le 24 avril 1781¹³.

L'aliénation par un seigneur du domaine d'un fief est un fait très rare, sinon unique, dans les annales des seigneuries du Bas-Canada. Il vaut la peine d'être signalé.

La *Gazette de Québec* du 14 mars 1805 (supplément) annonçait que la vente du domaine et des trois moulins aurait lieu le 15 avril suivant pour satisfaire les créanciers de Louis Dunière, M. James Mitchell et le chirurgien Jean-Conrad Just, qui avaient obtenu des jugements contre lui. Ce domaine consistait en deux fermes. La première, « contenant quatre arpents, quatre perches et six pieds de front

12. Topographie de Montmagny, 1ère partie (1935), p. 80.

13. Inventaire des concessions en fief et seigneurie... P.-G. Roy, 11, 190.

sur soixante arpents de profondeur, était bornée devant par le fleuve Saint-Laurent; derrière par les terres de la rivière du Sud; au nord-est, par les terres de Jean Marcoux ou ses représentants, au sud-ouest par la ferme ou pièce de terre ci-après désignée, avec une maison de pierre (le manoir?) et autres bâtiments dessus construits ».

La deuxième terre contenait « quatre arpents de front sur soixante arpents ou environ de profondeur, bornée devant par le fleuve Saint-Laurent, derrière par les terres de la rivière du Sud; au nord-est par la ferme ou terre ci-dessus désignée, et au sud-ouest par Bilodeau et Baudoin, avec quatre maisons de bois, trois moulins à vent, un hangar et autres bâtiments dessus construits, à l'effet de manifac-turer des farines ».

La Communauté dut racheter sa propriété à cette vente judiciaire, ou plus tard, car le 8 juillet 1813, elle en passa un nouveau bail à titre de rente emphytéotique pour vingt-neuf années, à Claude Dénéchaud, député de la haute-ville de Québec, qui mourut au manoir le 30 octobre 1836 ¹⁴.

M. Dunière fut membre de la Société du Feu, de Québec, en janvier 1790. Il signa aussi la pétition objectant au changement de la tenure seigneuriale des terres en tenure libre, parue dans la *Gazette de Québec* du 24 mars 1791. Son nom paraissait également dans la *Gazette* du 19 août suivant, au bas de l'adresse présentée par les habitants de Québec à Son Altesse Royale le Prince Édouard, duc de Kent, ainsi que dans celle du 14 mai 1792, au bas de la lettre adressée à Adam Lymburner, agent à Londres des pétitionnaires de 1784. M. Dunière n'était donc pas un inconnu lorsqu'il se présenta à la députation en juin 1792. Il fut élu représentant du comté de Hertford et il siégea à l'Assemblée jusqu'à la fin du premier parlement.

C'est M. Dunière qui, à la première session du parlement, proposa M. Jean-Antoine Panet à la présidence de l'Assemblée. Personne ne pouvait le faire avec plus d'autorité. Agé de 69 ans il était le doyen de la Chambre et il était lié à l'élément anglais par son commerce et ses alliances. Il appuya sa proposition d'un discours dans lequel il faisait

14. *Op. et loc. cit.*

ressortir toutes les brillantes qualités de M. Panet, sa science légale et surtout sa connaissance approfondie des lois municipales. Cette proposition fut appuyée par M. de Bonne, représentant de York, et elle fut adoptée après un débat assez animé, par une majorité de dix voix (28 contre 18).

Le 8 juillet 1797, Dunière était témoin au testament de son ex-collègue Pierre Marcoux, et le 19 mars 1798, il était l'un des enchérisseurs à la vente des biens du défunt.

Le 17 juin 1799, la firme Dunière, Badgley et Cie offrait en vente dans la *Gazette de Québec*, des marchandises diverses arrivées de Londres sur le navire « Crescent ». Le 27 juin de la même année, il contribuait, avec ses anciens collègues Panet, Young, Duchesnay, Grant et Lester, à une souscription générale pour le soutien de la cause publique.

Madame Dunière décéda à Saint-Thomas le 28 mars 1802.

Le 29 décembre 1802, Dunière étant le plus proche parent de messire François Féré Dubarron, curé de Varennes, son cousin germain maternel (la mère de l'abbé était Jeanne Durand, sœur de madame Dunière), il donnait à son fils Louis une procuration qui lui permettait de recueillir la succession du défunt.

Son fils Louis, négociant à Québec, lui succéda au parlement, et proposa à son tour M. Panet comme président. Trois Canadiens: MM. de Bonne, de Lanaudière et Montour (dont la femme était cousine germaine, par alliance, de Dunière, fils), votèrent contre M. Panet, et trois Anglais: MM. Grant, Black et Allsopp, pour lui. M. Panet fut élu.

M. Dunière, alors âgé de quatre-vingt deux ans, ne devait guère survivre à la vente de ses domaines; il mourut le 31 mai 1806, à Berthier-en-bas, et y fut inhumé le 2 juin.

Dunière, fils, mourut à la Pointe-du-Lac, le 29 août 1828, et fut inhumé dans l'église paroissiale le premier septembre. Son petit-neveu, Horace Montour, était le seul laïque qui signa le registre. La maison où mourut Dunière, fils, « Woodlands », doit être celle que Nicolas Montour avait achetée du seigneur Thomas Coffin, lors de la faillite de ce dernier, et qui est aujourd'hui la propriété des Frères de l'Instruction Chrétienne. Ceux-ci ont dû démolir ce manoir historique pour achever leur maison provinciale.

Louis Dunière, le premier député, avait un frère, Gaspard, né à Québec le 20 janvier 1719. Ordonné prêtre le 22 septembre 1741, il fut curé de Lanoraie de 1742 à 1748 et y reconstruisit l'église en 1744. Il assistait, en juillet 1748, au mariage de ses frères. Il fut aussi missionnaire à La-valtrie durant ces six années. Curé à Saint-Augustin de Portneuf de 1748 à 1752, puis de Beaumont, de 1754 à 1759, il se retira du ministère et mourut à Québec le 2 février 1760¹⁵.

15. ALLAIRE. *Le Clergé Canadien. Les Anciens.*

FABRE-SURVEYER.

Les livres

André GIDE. *Les nourritures terrestres*. N.R.F. Gallimard. Réimprimé aux Éditions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal.

Les nourritures terrestres ont déjà été vingt fois jugées. Les petits bonshommes du *Cahier gris* de Martin du Gard en étaient fous. Ils n'avaient pas d'autres nourritures. C'est un recueil de livres vaticinatoires, un cahier lyrique où il y a de tout, y compris de fantastiques niaiseries. C'est du Virgile faisandé, du Virgile placoteux, païen, gâté jusqu'à la moelle, qui semble préférer les bergers aux bergères. Ce n'est pas le Virgile romain. Il prétend enseigner à Nathanael que Dieu, c'est tout ce qu'il aime, que pour devenir Dieu il faut échapper à tous les cadres, à la famille, au foyer, s'épanouir librement, goûter à toutes les voluptés avec assez de mesure pour n'en pas mourir, en chercher de nouvelles. Pour être Dieu aussi il faut rédimier les enfants de l'esclavage social, les arracher à tous les liens, les planter dans l'inquiétude vagabonde, leur donner la bougeotte déifiante... Des rondes coupent la prose elle-même chargée de plus de poésie, de musique verbale, que la ronde. Il faut brûler, être fervent, être en disponibilité, s'évader.

L'ouvrage a fait du tapage en France. En Laurentie il n'ébranlèra pas les chênes. Il ne pourra effeuiller que les saules déjà à moitié pourris près des eaux limoneuses. Si l'on pouvait liquéfier *les nourritures terrestres* et les ranger sur les tablettes d'une pharmacie, on mettrait le liquide en flacon jaunâtre bien bouché avec une étiquette où une tête de mort sur deux os croisés dominerait le mot *poison* écrit en noir.

J. E. B.